



Approbation Modifications 2021 Plan directeur cantonal

Le 18 avril 2023, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a pris la décision suivante:

1. Sur la base du rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial ARE du 14 avril 2023, les Modifications 2021 du plan directeur du canton de Fribourg sont approuvées, avec la réserve selon point 2 et les mandats selon points 3 et 4 ci-après.
2. Fiche T304 Hameaux hors de la zone à bâtir: une zone de hameau selon l'art. 33 de l'ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (RS 700.1) n'est possible dans le hameau de Coumin-Dessus (Cheiry) qu'à condition que l'équipement actuel soit suffisant pour répondre aux nouvelles utilisations prévues, à l'exclusion de la création de nouvelles infrastructures autres que minimales.
3. Le canton de Fribourg est invité à mettre à jour la carte de synthèse du plan directeur cantonal pour intégrer les modifications des périmètres liées aux parcs naturels régionaux.
4. Il est invité, dans le cadre de la planification ultérieure, à:
 - a) tenir compte de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse et de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse lors de la requalification du quartier du Bourg de la ville de Fribourg;
 - b) intégrer l'extension des infrastructures ferroviaires dans les contraintes à prendre en compte lors du réaménagement du secteur de la gare de Fribourg.

Les documents approuvés et le rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial peuvent être consultés auprès des services suivants:

- Service des constructions et de l'aménagement (SeCA),
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg, tél. 026 305 36 13
- Office fédéral du développement territorial, Worblentalstrasse 66,
3063 Ittigen, tél. 058 462 40 60

30 mai 2023

Office fédéral du développement territorial

